

DEC212556DR02

Décision portant nomination de Mme Marie-Noëlle Soler aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2016 intitulée Multimodal Imaging Center (Centre d'Imagerie Multimodale) (MIC)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191244DGDS du 19/12/2019 portant création de l'unité mixte n°2016 intitulée Multimodal Imaging Center (Centre d'Imagerie Multimodale) (MIC) et nommant M. Frédéric Coquelle en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/12/2020 ;

Considérant que Mme Marie-Noëlle Soler a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 18/05/2021 au 20/05/2021 et du 15/06/2021 au 17/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Noëlle Soler, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2016 intitulée Multimodal Imaging Center (Centre d'Imagerie Multimodale) (MIC) à compter du 18/06/2021.

Mme Marie-Noëlle Soler exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Noëlle Soler est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/07/2021

Le directeur de l'unité
Frédéric CoquelleVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa de la déléguée Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille ChaudonneretVisa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux